

Ville de



**NEW
RICHMOND**

Règles de fonctionnement

ÉTÉ 2017

**Camp de jour de
New Richmond**





VALEURS ET OBJECTIFS

L'objectif premier du camp de jour est d'assurer à l'enfant un environnement à la fois sécuritaire et riche en apprentissage. L'enfant doit apprendre en s'amusant et en étant actif. Un milieu sain qui répond bien à son besoin de bouger tout en satisfaisant ses besoins d'expérimenter, d'apprendre, de découvrir et de socialiser. Le camp se définit également comme une société à la mesure de l'enfant dans laquelle il est important d'apprendre à respecter les autres et l'environnement ainsi que de participer activement à la vie de la communauté. Nous tendons à développer l'intérêt pour la connaissance tout en mettant l'accent sur le développement de l'autonomie et des habiletés sociales. Le camp de jour de New Richmond est depuis 2015 accrédité par l'Association des camps du Québec, ce qui signifie que nous nous engageons à respecter plus de 60 critères de qualités.

Voici nos objectifs pour un été réussi :

- 🎯 S'amuser
- 🎯 Vivre une expérience enrichissante
- 🎯 Créer des liens avec les pairs
- 🎯 Développer son sens des responsabilités
- 🎯 Développer sa créativité
- 🎯 S'entraider, coopérer et participer
- 🎯 Développer sa confiance en soi
- 🎯 Se respecter soi-même et respecter les autres
- 🎯 Être tolérant face à la différence
- 🎯 Être non-violent verbalement et physiquement
- 🎯 Respecter son environnement
- 🎯 Développer l'empathie
- 🎯 Adopter des comportements optimistes et développer son esprit de générosité et d'entraide

Informations pertinentes

Responsable du camp
Lucie Duguay, agente d'animation en loisirs
Ville de New Richmond
Téléphone : 418 392-7000 Courriel : lduguay@villenewrichmond.com

INSCRIPTION ET HORAIRE

Tous les parents doivent compléter la fiche d'inscription ainsi que la fiche santé pour que leur enfant puisse fréquenter le camp de jour estival.

DATE LIMITE DE REMISE : 12 JUIN 2017

Le parent doit aviser la coordonnatrice du camp de tout changement de fréquentation.

HEURES D'OUVERTURE

Service de garde

7 h 30 à 9 h 00

Camp de jour

9 h 00 à 16 h 00

Service de garde

16 h 00 à 17 h 30

Nous demandons votre collaboration pour le respect de l'horaire du camp de jour ainsi que du service de garde. **Des frais de 5 \$/5 minutes de retard seront exigés.** Dans la mesure où la situation deviendrait récurrente, il pourrait y avoir interruption du service.

TARIFS

Tarif pour le camp : 20 \$ / jour par enfant

50 \$ / semaine par enfant

65 \$ / semaine par famille (maximum de 3 enfants)

Tarif pour le camp incluant le service de garde : 25 \$ / jour par enfant

60\$ / semaine

85 \$ / semaine par famille (maximum de 3 enfants)

PAIEMENTS ET FRÉQUENCES

Le paiement des frais d'inscription pour le camp :

- ✓ Votre paiement devra être effectué chaque vendredi, soit à l'hôtel de ville ou aux moniteurs de camp de jour
- ✓ Aucun remboursement sauf si raison médicale (billet médecin obligatoire)

Si le paiement des frais d'inscription n'est pas complet lors de la première semaine du camp, votre enfant perdra son privilège d'utilisation jusqu'au paiement total de la facture.

Un reçu d'impôt vous sera remis pour l'année financière 2017 en début d'année 2018. Aucun autre reçu ne vous sera remis. Il est de votre responsabilité de le conserver.

MÉDICAMENT, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Le camp ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur **prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents**. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent ainsi que de la posologie.

Le camp ne se tient pas responsable des frais de transport en ambulance si la situation l'exige.

POLITIQUE EN CAS DE MALADIE

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse, est retourné à la maison. Bref, si l'enfant ne peut suivre le rythme du groupe, il sera retourné à la maison.

ABSENCE

Si l'enfant doit s'absenter, peu importe le motif, vous devez en aviser la coordonnatrice du camp par téléphone ou par écrit. Les frais de garde doivent être payés même si l'enfant est absent.

ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Vous devez prévoir deux collations et un repas complet pour le dîner. Des réfrigérateurs sont à la disposition des enfants pour y déposer les boîtes à lunch qui doivent être clairement identifiées. Des micro-ondes sont également disponibles pour réchauffer les repas le midi.

Le midi, un moment est prévu pour le brossage de dents. Il est donc nécessaire que les parents fournissent une brosse à dents et de la pâte dentifrice.

En cas de sortie extérieure, aucun micro-ondes et frigidaire ne sont disponibles. Prévoyez un repas froid pour votre enfant.

CE QUE VOTRE ENFANT DOIT APPORTER CHAQUE JOUR

Chaque article doit être identifié

- 🌀 Une brosse à dents et de la pâte dentifrice (resteront au camp).
- 🌀 Un chapeau ou une casquette.
- 🌀 Des vêtements courts et légers et des vêtements longs et chauds pour les changements de température.
- 🌀 Une vieille chemise pour les ateliers d'arts.
- 🌀 Un repas complet pour le dîner, deux collations.
- 🌀 Une paire de souliers pour l'intérieur qui ne laissent pas de traces noires.
- 🌀 Une paire de chaussure à bout fermé pour les activités extérieures. Les « gougounes » et sandales sont interdites.
- 🌀 Crème solaire (restera au camp de jour).
- 🌀 Un sac à dos.
- 🌀 Une bouteille d'eau.

Vous devez appliquer de la crème solaire à votre enfant chaque matin avant son arrivée au camp. Les animateurs veilleront à l'application en après-midi ou au besoin durant la journée. La crème solaire est fournie par le parent.

OBJETS PERSONNELS

À la demande écrite de la coordonnatrice, seulement, votre enfant pourra apporter un jeu ou un jouet de la maison. Cependant, le camp ne se tient pas responsable de la perte, du vol ou du bris des objets apportés de la maison. Les parents ont la responsabilité d'identifier les jeux et les jouets de leur enfant.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

- Avis verbal et écrit au représentant de l'autorité parentale.
- 2^e avis verbal et écrit au représentant de l'autorité parentale.
- L'enfant rencontre la coordonnatrice du camp, accompagné de la responsable du camp.
- L'enfant est suspendu du camp pour une durée déterminée par la coordonnatrice et la responsable du camp.
- Au retour, un contrat de bonne conduite doit être signé par l'enfant, le parent et la coordonnatrice.
- Si le contrat n'est pas respecté, l'enfant ne pourra plus bénéficier du service.
- Si le comportement est jugé grave, conformément au code de vie, l'enfant sera immédiatement suspendu du camp par la coordonnatrice.

RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL

- 🎯 J'utilise un langage adéquat en parlant calmement et poliment.
- 🎯 Je respecte les employés et mes pairs dans mes gestes et mes paroles.
- 🎯 Je respecte l'environnement et le matériel.
- 🎯 Je range mes vêtements, ma boîte à lunch et le matériel aux endroits prévus.
- 🎯 Je participe positivement aux différentes activités.

N.B. Si je ne respecte pas ces règles, les mesures disciplinaires s'appliqueront.
(Voir paragraphe sur la procédure pour les mesures disciplinaires)

Horaire type

Camp de jour



7 h 30 à 9 h 00

- Service de garde

9 h 00 à 10 h 00

- Accueil et activités supervisées

10 h 00

- Collation

10 h 15 à 11 h 30 :

- Activités ou sorties supervisées

11 h 30 à 13 h00 :

- Lavage des mains
- Dîner
- Brossage des dents
- Jeux libres

13 h 00 à 14 h 30 :

- Activités ou sorties supervisées

14 h 30

- Collation

16 h 00

- Départ des enfants

16 h 00 à 17 h 30

- Service de garde

*L'horaire du camp de jour peut être sujet à changement sans préavis.